Communiqué de presse

Paris, le 20 novembre 2025

[ETUDE BANQUE DE FRANCE]

Un triple décrochage économique des industriels PME-ETI : rentabilité, emploi, investissement

A l'aube de l'ouverture des négociations commerciales 2026 entre distributeurs et industriels, la FEEF publie le 3ème baromètre de la situation économique et financière des PME-ETI fournisseurs de la distribution réalisé par la Banque de France. Cette nouvelle étude confirme un décrochage alarmant du tissu industriel des PME-ETI, déjà fragilisé depuis plusieurs années. Dans ce contexte, la FEEF appelle le gouvernement à simplifier le cadre des négociations commerciales pour redonner de l'oxygène aux PME-ETI, piliers essentiels de la vitalité économique des territoires.

Trois signaux rouges pour les industriels PME-ETI

Les trois indicateurs clés de l'étude Banque de France* – rentabilité, emploi et investissement – sont simultanément orientés à la baisse :

- Rentabilité en berne : **1 entreprise sur 3 est déficitaire en 2024**, soit une dégradation de 12 points depuis 2018 ;
- Création d'emploi en panne : **la croissance des effectifs a été divisée par 10 depuis 2018 et recule de 2 points sur un an**, révélant un manque de visibilité et de confiance dans l'avenir ;
- Investissement en recul : **le taux d'investissement d'exploitation est inférieur à son niveau de 2018 et a chuté de 5 points en un an**, illustrant un risque de décrochage structurel, tant économique que technologique.

Un impact direct sur les filières agricoles françaises

La fragilisation du tissu PME-ETI menace aussi directement l'agriculture française : **78 %** de leurs matières premières agricoles sont d'origine française et **43 %** portent un SIQO ou un label de qualité (AOP, Bio, IGP, Label Rouge, HVE…)**. **Ces entreprises de transformation sont des débouchés essentiels pour les filières agricoles locales et de qualité.**

Léonard Prunier, Président de la FEEF, souligne : « *Le système actuel des négociations commerciales n'a pas permis d'assurer l'équilibre économique des industriels PME-ETI. Si aucune correction rapide n'est engagée, le risque est une perte de compétitivité durable et une fragilisation irréversible de ce tissu d'entreprises. La solution existe : la mise en place de négociation annuelle avec tarif révisable pour les fournisseurs de la distribution réalisant moins de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires mondial. C'est le seul moyen pour garantir un juste prix aux PME-ETI dont la bonne santé économique conditionne l'avenir de notre souveraineté alimentaire et industrielle* ».

*Etude ACSEL-Banque de France pour la FEEF (septembre 2025)
**Enquête réalisée par la FEEF auprès de ses 1100 adhérents (mai 2024)

A propos de la FEEF :
*La **FEEF** (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les fabricants PME-ETI des produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « **PME+** » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution.* www.feef.org

Contact presse FEEF : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : vfeuillebois@feef.org